



Voiture vendue, lacheteur casse le moteur le lendemain

Par **GREFOREVER**, le 27/11/2012 à 19:30

Bonjour,

J'ai vendu mon véhicule : MINI COOPER S de 2002 affichant 152000 km au compteur.

Le vendeur me contacte le lendemain pour me signaler la casse du moteur.

Le contrôle technique a été effectué 15 jours avant la vente et ne stipulait que le réglage de la hauteur des feux a passer en contre visite.

J'ai convenu avec l'acheteur de la vente du véhicule sans révision et avec la contre visite à sa charge. (mails à l'appui)

La carte grise a donc été barré le jour de la vente avec les mentions "vendu en l'état" "véhicule non garanti" "CT soumis à contre visite"

Après contact avec l'acheteur, à qui j'ai fait remarqué que je n'étais pas un "voyou" et que je comprenais la situation, il me demande l'annulation pure et simple de la vente ce que j'ai bien évidemment refusé.

Je suis sur le point de recevoir un recommandé pour me signaler une expertise du véhicule.

Dois je me faire accompagné à cette expertise par un expert mandaté par mes soins? puis-je être tenu responsable?

Par avance merci de vos retours et vos conseils.

Cordialement

Julien

Par **jeff_Turbo**, le 12/12/2012 à 05:57

Salut

Je ne c'est pas si je répond trop tard mais tu ne risque absolument rien et encore moins avec la mention "vendu dans l'état".

Cdlt.

Par **GREFOREVER**, le **19/12/2012** à **14:01**

un petit up!

je suis toujours à la recherche d'infos.

L'expertise du véhicule demandée par l'acheteur aura lieu le 27/12/12.

Expertise pour laquelle j'ai également mandaté un expert pour défendre mes intérêts.

Merci

Par **miac**, le **20/12/2012** à **09:15**

Bonjour

vous dite que pour la contre visite il y avait les feux à régler seulement. Bizarre pour une contre visite.\$

Bonne chance pour la suite

Par **quelbazar**, le **13/03/2013** à **18:46**

bonjour julien,

j'ai un pb similaire au tien après avoir vendu un véhicule d'occasion -moteur hs et expertise faite, l'acheteur me réclame la moitié du prix de vente (1000 euros) en arrangement amiable pouvez vous me dire comment ça s'est terminé pour vous

merci

Par **chaber**, le **13/03/2013** à **19:14**

bonjour

Qui a expertisé la voiture?

L'expertise a-t-elle contradictoire?

Avez-vous connaissance du résultat

Par **quelbazar**, le **14/03/2013** à **12:38**

bonjour,

c'est la personne qui a racheté la voiture à la personne à qui j'ai vendu qui a fait faire l'expertise suite à la casse moteur. est ce clair?

le résultat de l'expertise dit que la voiture a en réalité 235000 kms aujourd'hui. lorsque je l'ai vendue, elle affichait 115000kms au compteur (en mars 2012)

l'expertise conclue que la voiture a donc env 100000kms de plus que ce qui est affichait. l'expert conclu que le compteur kilométrique a été soit changé soit remis à zéro.

comment prouver que cela a été fait par l'ancien vendeur à mon insu.

en fait j'ai été arnaqué et je me retrouve accusé

merci de votre réponse

Par **chaber**, le **15/03/2013** à **07:16**

bonjour

il faudra tenter une action contre votre vendeur

Par **quelbazar**, le **15/03/2013** à **18:35**

bonjour,

effectivement, j'y ai pensé mais 5 ans après l'achat du véhicule, cela va être difficile d'autant que je n'ai plus trace de l'acte de session donc du nom du vendeur!

je crois que je vais accepter de régler l'affaire à l'amiable et payer ce qui m'a été proposé.

ça fait mal lorsqu'on n'a rien fait mais bon, ne vaut-il pas mieux un mauvais accord qu'un bon procès.

j'aimerais avoir votre avis là dessus

merci